F11C3 21084
Case
FRC
21248

LETTRE

A M. BERTRAND,

Ministre de la Marine ;

Par M. LEQUINIO,

Membre de l'Assemblée Nationale.

(Extrait du Numéro 43 du Journal des Laboureurs.)

Lettre à M. de Bertrand, Ministre de la Marine.

JE rentre à mon cabinet, Monsieur, le cœur navré de douleur, & je vous consacre les restes d'une nuit que je ne puis livrer au sommeil. Vous venez donc de l'emporter ; douze voix, dans l'appel nominal, ont fait décréter votre triomphe, & vous serez encore le ministre de la marine de France! Vous ?.... Loin de moi les criailleries & les futiles dénonciations; je les abhorre ; elles sont l'arme ridicule des hommes peu philosophes, qui ne voyent pas combien ils troublent l'ordre public, & combien ils élèvent des trophées nouveaux aux perfides agens qu'elles ne peuvent atteindre. A dieu ne plaise que je me glorifie jamais d'avoir à poursuivre, quoique justement, des ministres qu'il seroit si satisfai-

THE NEWBERRY LIBRARY

sant à la nation de trouver dignes de sa confiance ; c'est bien en pareil cas que le devoir est une contrainte ; mais lorsque le devoir parle, & lorsque le bonheur de la France réclame, tous les autres cris sont étouffés.

J'étois à la tribune, Monsieur, & j'y étois pour votre perte ; l'assemblée s'est cru suffisamment instruite ; elle a fermé la discussion, sans que je fusse entendu, ainsi que plusieurs autres ; je m'en serois tenu là, si j'avois cru le sort de la France en sécurité dans vos mains.

Mais je le crois trop compromis, pour ne pas manifester la substance de mon opinion. Je n'irai point chercher vos crimes dans votre lettre au Moniteur, dans une justification qu'on ne vous demandoit pas, & sur laquelle vous avez été contraint de vous tourmenter en mille replis, pour faire ensorte qu'elle ne paroisse pas une démonstration même de vos torts. Je vous fais grace de cette étourderie, qui ne sembloit fondée que sur l'inquiétude soucieuse à laquelle ne peut échapper celui que sa conscience accable du sentiment de ses fautes ; je ne m'attache qu'aux pièces même que vous employez pour votre défense.

Vous nous dites gravement 1°. qu'aucun officier ne manquoit à son poste ; 2°. vous vous faites un acte méritoire (pag. 3 de votre mémoire du 13 décembre) de ce dont on vous blame ; vous vous flattiez, dites-vous, *que beaucoup d'émigrés s'empresseroient de venir rejoindre leurs camarades restés fidèles à leurs devoirs dans les ports, &c.*

Quoi ? Monsieur, vous vous dites attaché aux intérêts de la nation, & vous vouliez les

confier, dans une des branches les plus importantes à sa défense & à la sûreté de l'état, vous vouliez les confier encore à des rébelles qui se sont rendu justice à eux-mêmes, en s'expatriant, en cessant par-là de cacher leur haine de la constitution & leurs intentions hostiles ; vous aimiez mieux exposer l'état à la trahison des parjures, qu'à leurs attaques ouvertes ; vous appeliez encore au gouvernement du port de Brest, c'est-à-dire d'une des clefs principales du royaume, le sieur Hector, dont le despotisme antique & notoire à Brest, long-temps avant le nouveau régime, assure sa haine indélébile pour notre constitution, & dont l'émigration atteste au moins sa franchise, en prouvant sa rébellion. C'est à cet officier, notre ennemi connu, & à deux ou trois cents autres émigrés, rébelles & parjures comme lui, que vous vouliez remettre encore la direction de nos forces les plus imposantes.

Ne deviez-vous pas, ministre, qui vous dites patriote & ami de la constitution, ne deviez-vous pas au contraire vous trouver heureux de cette émigration hostile, pour assurer la France qu'elle n'auroit plus que des ennemis connus à combattre ; ne deviez-vous pas vous trouver heureux de la voir débarrassée des traîtres ? Ne deviez-vous pas vous trouver heureux d'avoir à remplacer ces parjures par des citoyens, qu'aucun préjugé ne rend ennemis du nouvel ordre, que l'intérêt personnel rend au contraire ses amis, & sur la fidélité desquels il ne pouvoit vous rester aucun soupçon ? Ne deviez-vous pas enfin profiter du premier instant de désertion, le saisir avec empressement, pour décheoir les déserteurs, & placer les patriotes.

Je ne disputerai point avec vous sur l'étimologie du mot poste; je ne me récrierai pas sur le petit nombre des postes de la marine, en le prenant dans votre sens ; je ne demanderai pas où est le poste d'un français, d'un militaire français, d'un marin français, sur-tout lorsque la France est à la veille du combat ? Je ne vous demanderai pas s'il falloit attendre, pour armer, le retour des couriers, qui seroient à les mander à Coblentz, à vos héros, de revenir à leur poste ; je laisse au peuple à apprécier toute la valeur d'excuses établies d'après des intentions aussi grossièrement contournées, toute la solidité d'une justification assise sur une base aussi vacillante, aussi dégradée ; car je ne juge pas vos intentions, je ne juge que les faits ; mais je vous observe qu'il ne périt pas sur l'échaffaud un seul coupable qui n'ait aussi ses intentions pour excuser, pour justifier ses forfaits. Je vous demande si vous connoissiez la loi concernant la résidence des fonctionnaires publics, qui statue que *les fonctionnaires publics sont tenus de résider pendant toute la durée de leurs fonctions dans les lieux où ils les excercent, s'ils n'en sont dispensés pour cause approuvée.*

Les causes d'absence seront approuvées, & les dispenses données par le supérieur, si le fonctionnaire n'est membre d'aucun corps.

Si-tôt qu'un fonctionnaire public sera contrevenu à cette loi, il sera censé avoir renoncé sans retour à ses fonctions, & il devra être remplacé.

M'accorderez-vous au moins que le lieu de l'exercice des fonctions d'un officier français est en France, & qu'il ne peut en sortir sans congé? Alors que devient tout votre échaffaudage de

belles intentions & d'interprétations ſur l'étimologie du mot poſte ?

Connoiſſiez-vous, ou ne connoiſſiez-vous pas la loi de la réſidence des fonctionnaires publics ? Si vous ne la connoiſſiez pas, vous êtes un miniſtre groſſièrement ignorant, & totalement incapable de ſes fonctions ; ſi vous la connoiſſiez, vous êtes un impoſteur, & de l'impoſteur au traître, quel eſt l'intervalle ? Choiſiſſez ; dans l'un ou l'autre cas, il eſt clair que la confiance de la nation ne peut reposer ſur vous.

Vous vouliez dérober aux puiſſances étrangères la connoiſſance de nos émigrations ; vous le vouliez ! A quelles puiſſances donc je vous prie, vouliez-vous cacher une émigration, dont elles ſont inſtruites par la préſence même de nos émigrans, par leurs raſſemblemens ſous leur protection, par leurs évolutions militaires ſur leur territoire, par leur inſcription ſur le régiſtre de la ligue anti-populaire, formée par les tyrans de l'Europe, contre nous. C'eſt, ſans doute, pour cacher cette émigration, que ſont encore portés le ſieur Hector & pluſieurs autres notoirement émigrés, ſur la nouvelle liſte dépoſée par vous au comité de Marine, il y a dix à douze jours ; ah ! Monſieur, combien vous avez l'ame belle, & le cœur pétri de bonnes intentions !

Votre dernier moyen de juſtification, eſt de porter l'attention du public ſur votre adminiſtration, comme intendant de Bretagne, & de réclamer le témoignage des députés bretons. Pag. 9 de votre diſcours du 19 janvier, vous dites :

On veut me ſignaler comme ennemi du peuple & de la conſtitution ; il m'eſt donc permis de

manifester mes ſentimens invariables pour l'un & pour l'autre ; c'est par ma conduite, comme homme public, qu'il faut en juger. La bienfaisance de sa Majesté & la protection constante qu'elle accordoit aux justes réclamations du peuple breton, m'avoient obtenu ſa confiance, &c. Pluſieurs membres de cette assemblée pourroient attester &c.

Hé bien ! Monſieur le miniſtre ; je ſuis breton, & j'atteſte que l'amitié du peuple breton pour vous s'eſt manifeſtée en vous brûlant en effigie devant votre hôtel ; j'atteſte que vous n'êtes échappé à ſa vengeance, que parce qu'il avoit encore plus de généroſité, qne vous de perfidie.

J'atteſte que vous n'avez jamais, en Bretagne, joué d'autre rôle que celui d'un perfide caméléon, ſervant tour-à-tour les deux partis, & toujours pour l'avantage du gouvernement & de votre autorité.

Il falloit au deſpotisme de la cour un homme qui diviſât la Bretagne, pour l'affoiblir & la ſoumettre ; un homme qui écraſât le parlement, qui attérât la noblesse, qui minât tous les ordres, les uns par les autres, qui ſoutînt le tiers contre les deux premiers réunis, qui ſemât la discorde & l'insurrection, sous le maſque d'une protection réelle, afin de triompher des états, afin de réduire cette vaſte province, pleine de patriotisme & d'énergie, & contre laquelle tous les efforts directs du ministère étoient jusques-là reſtés toujours impuiſſans.

D'une autre part, il falloit au tiers état, qui commençoit enfin à réfléchir, & qui vouloit secouer ſa double chaîne, il falloit un appui contre la morgue & l'injuſtice du Parlement, contre les vexations de la Noblesse, contre la

hauteur & la puiſſance du Clergé, qui abuſoit là, plus que par-tout ailleurs, de l'ignorance & de la ſoumiſſion des peuples ; hé ! bien, c'eſt vous qui futes cet utile Protée ; ce fut vous, qui vous chargeâtes de ce double & glorieux emploi ; ce fut vous, qui ſervites alors les deux partis, la cour & la province, ſous deux formes différentes, & qui eûtes l'air de protéger, pour mieux aſſervir.

Parlons franc, Monſieur ; miniſtre heureuſement né du deſpotiſme, vous employates, ſans vous cacher, le dernier dégré de force & de hauteur par-tout où vous n'eûtes en Bretagne qu'un ſeul intérêt à combattre ; vous employates la fineſſe & l'air de protection par-tout où il fallut élever & appuyer un parti, pour affoiblir l'autre.

A l'Orient, lors de l'établiſſement de la franchiſe, on vous vit ſouverain, comme ne l'eût pas été le roi lui-même, au milieu de l'hôtel de ville, où quelques repréſentations contraires à vos plans, vous furent faites. Comment les reçutes-vous ? Vos raiſons furent ſans réplique ; l'avez vous oublié, Monſieur : *des lettres-de-cachet en blanc* tirées de vos poches, développées à l'inſtant, exhibées avec oſtentation ; voilà comme vous vous expliquates ; voilà les réponſes péremptoires que vous eûtes l'impudence de donner à des citoyens raiſonnables, qui n'expoſoient que des idées juſtes, & qui croyoient parler à un intendant fait pour écouter toutes leurs réclamations, & non pas au geolier de la Baſtille.

A Rennes, où les intérêts ſe combattoient, vous méritates la haine du Parlement, que vous trompates, de la nobleſſe, que vous choquates, & n'acquites en aucun temps l'amitié de perſonne,

pas même celle du tiers, qui se servit ensuite de vous, sans vous estimer.

Je puis en parler avec connoissance de cause, car j'étois un des 26 patriotes que vous voulûtes intimider aux états de 1786, d'accord avec le sieur de Montmorin, dans le cabinet de ce dernier, pour l'oppoſition que nous prêtions à la demande des fouages extraordinaires, impôt injuste que les deux premiers ordres rejettoient sur nous, & qu'il importoit fort peu à la cour, par lequel il fut payé, pourvu qu'il le fût.

Le sieur de Montmorin nous envoya par une garde armée prévenir à notre domicile, chacun de nous 26 opposans, de nous rendre à son hôtel à telle heure que ce fût dans la nuit; vous étiez seul avec le sieur de Montmorin dans son cabinet, & ce fut vous qui vous fites le principal organe des menaces de la cour: & si vous ne tirates point alors de lettres-de-cahet, parce que les temps, les lieux & les personnes n'étoient plus les mêmes, vous employâtes au moins pour nous intimider tout ce que votre fierté naturelle montre de hauteur, & vous laiſſates entrevoir tout ce que la cour pouvoit, par votre ministère, opérer d'actes d'autorité; le temps n'étoit pas encore venu, Monſieur, où, vous prêtant à d'autres circonstances, & au jeu d'une politique plus astutieuse, parce que la cour étoit plus foible, alors vous consentites d'accueillir, & vous aidâtes à Paris, un peu avant la fameuse secousse des états de 1788, des députés de quelques communes, dont vous parlez dans votre mémoire.

Hé bien, Monſieur le miniſtre, voilà une eſquiſſe de votre gouvernement, comme intendant de Bretagne; ſi elle eſt très-abrégée, très incomplette,

au moins, Monsieur, est-elle très-fidelle & très-vraie ; hé bien, vous voilà ministre patriote & ami de cette province, dont vous conjurâtes la perte & dont vous avez vraiment fait le bonheur, lorsque vous avez le plus tenté de la livrer au despotisme du gouvernement, comme le gouvernement lui-même a fait le bonheur de la France, au moment qu'il a le plus tenté de l'asservir ; vous voilà digne ministre d'un peuple libre, vous qui ne montrâtes jamais chez nous que les intentions les plus éloignées du vrai patriotisme, & qui toujours orgueilleux, quand vous n'eûtes point intérêt à ne pas l'être, ne vous prêtâtes jamais aux réclamations d'un ordre, que pour combattre les autres, & remplir votre destinée d'agent du despotisme. Je suis le représentant de la nation ; croit-on que vous ayez perdu ma confiance ! Non ; vous n'avez pas su la mériter, & n'avez pu l'obtenir. La loi dit que *le corps législatif pourra présenter au roi telles observations qu'il jugera convenables sur la conduite des ministres, & même lui déclarer qu'ils ont perdu la confiance de la nation.*

Le comité, Monsieur, & tous les orateurs qui ont eû le tems de parler, ont mal posé la question, & c'est ce que je comptois prouver ; vous n'avez pu perdre ce dont vous n'avez jamais joui ; une pareille mesure doit être réservée pour le ministre, qui long-tems a servi la nation avec zèle, & qui s'étoit d'abord couvert de sa confiance ; êtes-vous dans ce cas, Monsieur ? Non, vous ne le croyez pas vous-même ; toute votre conduite en Bretagne est celle d'un agent du plus pur despotisme, & votre premier pas dans le ministère, un trait de perfidie ; que n'avez-vous du moins pour vous blanchir, à vous couvrir de votre ignorance &

de votre incapacité, ce seroient une sorte d'excuse; mais vous ne l'avez même pas, & sous aucun aspect, on ne peut voir en vous que l'homme ardemment ambitieux, intumescent de cupidité, de hauteur & de puissance, prêt à servir demain vous-même la tyrannie, si demain elle subjugue; on ne peut voir en vous que l'homme le plus propre à écarter du trône & du gouvernement, toute espèce de confiance, si l'on se persuadoit que le roi vous connut personnellement, lorsqu'il vous a nommé; on ne peut voir en vous que le ministre le plus fait pour ne jamais obtenir la confiance de la nation, parceque vous êtes le moins fait pour servir la cause du patriotisme, de la constitution française, & de l'égalité; je le dis avec douleur, Monsieur, mais je le dis, parceque je dois le dire, parceque l'intérêt de vingt-cinq millions d'hommes m'est confié: le salut de la France est compromis dans vos mains, & pendant que vous soutiendrez les rênes de l'état, jamais la confiance de la nation n'approchera du trône.

Ce n'est pas cependant que je croye la constitution française dépendante des iniquités d'un ministre incivique & prévaricateur; j'ai bien plus de confiance en elle; elle se soutient essentiellement par sa justice & par sa bonté, par le courage des Français, & par le besoin des autres peuples, & nulle autorité, nulle force au monde ne peut la renverser; mais son assiette solide peut encore être retardée, la tranquillité peut différer à s'établir, & le ministre ambitieux, pervers ou incapable peut couvrir la France de longues calamités; il est de mon devoir de les épargner si je le peux, & c'est pour cela, Monsieur, que je rends ma lettre publique; puissent mes vœux être

exaucés, & puiſſai-je vous voir vous-même vous retirer franchement d'une place dans laquelle vous ne pouvez aucun bien; il ne vous reſte, Monſieur, que ce moyen de ſervir la nation: croyez-moi, rendez-vous cette juſtice à vous-même & daignez au moins acquérir par-là quelques droits à mon eſtime. Je ſuis, &c.

LEQUINIO, député du Morbihan.

Ce 2 février, à une heure du matin.

Navarreins. Tous les officiers du ſeptième régiment, en garniſon dans cette ville frontière, du côté de l'Eſpagne, *ont pris congé sans rien dire*, pour s'aller joindre à la pieuse armée des dévots contre-révolutionnaires eſpagnols; les prêtres, les ci-devant conſeillers au parlement, les ci-devant nobles & le ſieur Duchilleau, commandant des troupes. Ils sont tous entrés *hors de France*; Dieu les conduise & ne les ramène jamais!

Suède. Le roi de Suède, le plus despote des princes de l'Europe, & le plus acharné contre nous, vient de convoquer la diette ou assemblée nationale de son pays, non pas pour faire la révolution chez lui; n'allez pas le croire; mais afin de pouvoir mettre des impôts, & se procurer de l'argent, pour venir nous battre, pour empêcher les principes de liberté de paſſer dans son empire; il a eu grand ſoin de ne pas aſſembler la diette à Stokolm, qui eſt la capitale, parce qu'il ſait que dans les grandes villes le peuple a plus de lumières & d'énergie, & que dans un

instant, l'insurrection peut avoir lieu ; il a eu encore bien soin de tracer ce que cette assemblée auroit à faire, & rien de plus ; mais l'on dit déja qu'il se trompe, & que l'assemblée pourra bien aller par delà. La nomination des députés étoit en train dès le quinze du mois de janvier, & maintenant que je vous écris, il est probable que tous les députés sont nommés depuis plusieurs jours.

Patriotisme. Quelques soldats du vingtième régiment étant passés en Espagne avec leurs officiers déserteurs, ont écrit à leurs camarades pour les engager à déserter aussi, en leur annonçant qu'ils sont, disent-ils, heureux comme des rois. Un soldat patriote leur a répondu la lettre suivante. Il en a été donné lecture à l'assemblée nationale par un député du département où le régiment est en garnison.

« Le simple souffle de la patrie, dit-il, est plus précieux que tous les meilleurs traitemens des étrangers & des rébelles. Tu peux montrer ma lettre à ta troupe de vagabonds ; nous sommes décidés à vivre libres ou à mourir ; nous combattrons pour la constitution de notre pays, &, si nous succombons, le passant, en montrant notre tombe, dira : là est le vingtième régiment. Je suis, avec indignation, ton plus mortel ennemi. »

L'assemblée a décrété la mention honorable, l'envoi de l'extrait du procès-verbal au soldat du vingtième régiment, & des deux lettres à l'armée française.

Troubles. Les troubles occasionnés à Paris, à

l'occaſion de la cherté des ſucres, café & autres objets de ſubſiſtance, ſont enfin terminés, & la ville eſt très-calme ; une lettre écrite de Bruxelles, ville capitale des Pays-Bas, apprend que nos émigrés y avoient annoncé pluſieurs jours auparavant, que ces troubles auroient lieu dans Paris ; ils croyoient que cela auroit été plus conſéquent, & que ceux qu'ils ont fondé du pouvoir de piller & d'aſſaſſiner, auroient mieux réuſſi ; mais ils ont été complettement trompés ; le peuple a reconnu la ſource perfide d'où ces déſordres couloient ; une députation du quartier Saint-Antoine, qui eſt celui des ouvriers & de tous les hommes qui n'ont d'autre bien que leurs bras, leur patriotiſme & leur courage, eſt venu à l'Aſſemblée nationale, prononcer à la barre, une adreſſe de ſoumiſſion à la loi, de réſiſtance à la ſéduction & de fermeté bien décidée contre les auteurs des troubles qui prennent le maſque de la popularité, pour mieux tromper le peuple, & pour mieux l'enchaîner. Pour déconcerter auſſi les méchans, & encore ceux d'une autre eſpèce, les accapareurs, la ſection d'un autre quartier, dit la Croix-rouge, a juré de ne prendre ni ſucre ni café, juſqu'à ce que ces marchandiſes fuſſent retombées à un prix modéré. La ſociété des amis de la conſtitution, dite des Jacobins, a fait le même ſerment ; toutes les tribunes l'ont fait, & il eſt probable que cette réſolution ſera priſe par toutes les ſociétés fraternelles de Paris, qui ſont en très-grand nombre, & par les ſociétés des départemens.

Cela vous paroît une misère fort ridicule ; vous ne jugeriez pas de même, ſi vous ſaviez que c'eſt à l'occaſion du thé, que s'eſt faite la guerre d'Amérique, à l'occaſion de quelques droits que le

gouvernement Anglais voulut y mettre, & que les Américains refusèrent, que c'eſt delà qu'ils prirent la réſolution de ſe paſſer de thé, que c'eſt delà qu'eſt venu leur liberté, que c'eſt enfin delà qu'eſt venu la nôtre, car, ſans leur exemple, nous ſerions peut-être encore dans l'eſclavage où l'ariſtocratie veut nous replonger. Vous ne jugeriez pas que c'eſt une misère, ſi vous ſaviez que l'on conſomme chaque jour à Paris pour plus de cent mille écus de ſucre & de café; enfin vous ne croiriez pas que c'eſt une misère, ſi vous aviez réfléchi que tout ce qui tient les hommes à la chaîne, ce ſont préciſément tous ces petits objets de luxe, dont ils ſe font faits des beſoins & qu'ils vivroient très-libres & très-indépendans, s'ils avoient le courage de ſe réduire au ſimple néceſſaire.

Mariage des Prêtres. Il y a deux ſemaines que je vous ai parlé du mariage d'une ci-devant religieuſe Bernardine; aujourd'hui c'eſt de celui de pluſieurs prêtres que je dois vous entretenir. Tous les jours on apprend le mariage de pluſieurs prêtres & curés. Le 9 janvier, par exemple, M. *Cornet*, curé du Havre, s'eſt marié avec Mademoiſelle *Blondel*; M. *Franchet*, curé de Mornans en Foreſt, a lui-même annoncé ſon mariage au prône; M. *Desplangues*, curé de S. Cyr ſur Loire, a déclaré ſon mariage devant la municipalité, qui a aſſiſté au feſtin nuptial, & beaucoup d'autres, qu'il ſeroit trop long de vous nommer; mais le 22 janvier, un de ces prêtres, M. *Bunel*, eſt venu à la barre, avec ſa femme & ſa jeune famille, rendre à l'aſſemblée ſon hommage & le témoignage de ſa reconnoiſſance pour le fameux décret de l'aſſemblée conſtituante, qui n'enviſage le mariage que comme un ſimple contrat civil, ſauf à chacun à y mêler les pratiques de ſa religion, ainſi qu'il l'entendra.

Les prêtres mariés! Oh! Dieu, les prêtres mariés! Mais la religion eſt perdue! l'herbe va ſécher dans les champs, le ſoleil va s'éclipſer, la terre va manquer ſous nos pieds,

tout va se détruire & tomber dans le néant! Non, soyez tranquilles, il n'en sera rien; le bled croitra dans vos champs, comme de coutume, si vous les fumez bien, & l'herbe dans vos prairies, si vous les arrosez; le soleil éclairera comme auparavant, & la terre sera toute aussi solide que jamais. Si la religion consiste à porter une soutanne, un petit collet & des cheveux en rond; si la religion consiste à vivre sans inquiétude & sans souci; si la religion consiste à ne tenir à personne, à s'engraisser d'oremus & de bon vin, à prêcher ce qu'on ne fait pas, la pénitence, à faire un vœu qu'on ne tient pas, celui de la continence, à n'être point obligé de nourrir de femme & à jouir de celle des autres, à se mocquer en secret du public, qui a la bêtise de respecter un habit noir ou un bonnet carré, quelqu'imbécille même que puisse être celui qui les porte; si la religion consiste dans toutes ces choses là, vous l'avez dit: oh! vous avez raison, dans ce cas, la religion est perdue.

Mais si la religion consiste à adorer Dieu & à observer sa loi, à aimer son prochain comme soi-même, à se rendre utile à la patrie, & à ne point abuser de la femme des autres, à avoir des mœurs pures, à pratiquer soi-même ce qu'on recommande aux autres, la sagesse & la vertu, à donner partout le bon exemple, à se croire le dernier des hommes, & à se faire le serviteur de tous, comme faisoit Jésus-Christ, à être vraiment humble du fond du cœur, & brûlant de charité pour son prochain, à supporter & à pardonner les injures, à faire du bien aux autres le plus que l'on peut, à savoir souffrir & endurer tout pour être utile aux autres; je ne vois pas que le mariage des prêtres détruise la religion, car je vois que tout ce que je vous dis là, est précisément ce que vous recommande la religion de Jésus-Christ, & si Jésus-Christ, qui est mort fort jeune, ne s'est point marié, du moins il n'avoit ni bonnet carré, ni petit collet, ni soutanne; tous ces ajustemens sont venus après, ils ont été mis par des hommes qui, ne se sentant pas assez de mérite par eux-mêmes pour se montrer tout à découvert, ont bien été contraints de s'habiller d'une manière différente pour se faire respecter, parce qu'ils savoient bien que les hommes sont des machines qui se mènent par l'habitude, & se laissent prendre par les yeux, & que les gens simples s'étonnent de tout, qu'ils tremblent devant une épaulette, ou un habit

galonné, qu'ils prennent partout le bois à l'écorce, qu'ils respectent une longue barbe, & tout ce qui est extraordinaire; hé bien, le célibat des prêtres a été de même ordonné par des hommes qui savoient très-bien qu'en ayant l'air de renoncer aux femmes, ils n'en auroient que plus aisément celles des autres; le mariage des prêtres a long-tems existé, plusieurs disciples de Jésus-Christ étoient mariés, & cela ne vous étonne, que parce que cela pour vous est nouveau; vous êtes, & tous les hommes sont tellement victimes de l'habitude, que vous croiriez la religion détruite, si l'on vous disoit de garder le chapeau sur la tête à l'église, si l'on vous disoit de vous tenir assis à l'élévation, debout à la communion, à genoux à l'évangile; si l'on vous faisoit chanter le Kirie éléison à la fin, & le *Domine salvum fac regem* au commencement de la messe; tout cela cependant, ce ne sont que des formes instituées par les hommes, & qui ne font absolument rien à la religion; mais je vous en parlerai plus long une autre fois.

Passeports. Depuis quelques mois, la plupart des départemens étoit infectés de brigands envoyés & soudoyés par les ennemis de la chose publique, afin d'exciter le pillage, le trouble & l'insurrection; pour arrêter ces désordres, l'assemblée vient de décréter que l'on ne pourroit voyager sans passeports; la loi contient beaucoup d'articles; je vous la donnerai la prochaine fois.

Ce journal qui paroît une fois par semaine, contient seize pages in 8°. sans compter les supplémens. On s'abonne à Paris, chez DEBRAY, *libraire au Palais-Royal*, n°. 235, *et chez* QUENETTE, *commissionnaire en librairie, rue de la Harpe*, n°. 172. *Hors Paris, chez tous les directeurs des postes et les principaux libraires du royaume. Prix*, 12 *liv. par an, ou* 7 *liv. pour six mois, franc de port par-tout le royaume : il faut affranchir les lettres & l'argent; les termes de l'abonnement pourront commencer au premier de chaque mois, pour six mois ou pour l'année.*

De l'Imprimerie de FIÉVÉE, rue Serpente, n°. 17